

A R LOC
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 154 CHEMIN DE PORT BERNALIN
01600 REYRIEUX
479 940 033 RCS BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DE LA GÉRANCE
DU 01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 01 AVRIL,
Au siège social,

Le soussigné Nicolas PAPILLON, gérant de la Société A R LOC , société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 154 CHEMIN DE PORT BERNALIN, 01600 REYRIEUX au 11 IMPASSE DES ACACIAS - 69400 PORTES DES PIERRES DOREES à compter du 01 AVRIL 2025, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

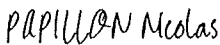
"Le siège social est fixé : 11 IMPASSE DES ACACIAS 69400 PORTES DES PIERRES DOREES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Nicolas PAPILLON
Gérant

Signé par :

A50944BA1F094A7...